
La garantie d'Industrie Villageois est d'une durée d'**un an**, pour tout défaut de fabrication.

Elle s'applique seulement à l'acheteur initial.

Cette garantie **exclut** tous dommages reliés à la manutention ou à la manipulation tels que coins écrasés, égratignures, mauvais usage, produits de nettoyage inadéquats et négligence.



QUALITÉ - DURABILITÉ

GARANTIE